

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2429

Avis du Conseil Municipal relatif au projet de modification n° 13 du Plan Local d'Urbanisme  
Direction de l'Aménagement Urbain

**Rapporteur :** M. LE FAOU Michel

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 OCTOBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 OCTOBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 OCTOBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 OCTOBRE 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), Mme BESSON (pouvoir à M. CLAISSE), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. BRAILLARD, M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme SANGOUARD (pouvoir à M. HAVARD), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/2429 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU PROJET DE  
MODIFICATION N° 13 DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
(DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2005/2826 du 11 juillet 2005, le Conseil de communauté urbaine a approuvé le Plan Local d'Urbanisme communautaire. Ce document a traduit réglementairement les projets de développement pour les années à venir.

Depuis l'élaboration du PLU, plusieurs procédures de modification se sont succédées pour permettre d'ajuster le PLU, de prendre en compte des évolutions dans la conception des projets ou de poursuivre les démarches engagées dans le cadre de son élaboration.

Une modification n° 1 du PLU a été approuvée le 2 mai 2007 par délibération du Conseil de Communauté urbaine.

Les modifications numéros 2, 3 et 4 ont été approuvées par le Grand Lyon mais n'ont pas concerné le territoire de la ville de Lyon.

Une modification n° 5 du PLU a été approuvée le 6 avril 2009 par délibération du Conseil de Communauté urbaine.

Une modification n° 6 du PLU (correspondant à la modification n° 8 pour la commune de Grigny et n° 1 pour la commune de Givors) a été approuvée le 11 janvier 2010 par délibération du Conseil de Communauté urbaine.

Une modification n° 7 du PLU (correspondant à la modification n° 9 pour la commune de Grigny et n° 2 pour la commune de Givors) a été approuvée le 10 janvier 2011 par délibération du Conseil de Communauté urbaine.

Une modification n° 8 du PLU (correspondant à la modification n° 10 pour la commune de Grigny et n° 3 pour la commune de Givors) a été approuvée le 9 janvier 2012 par délibération du Conseil de Communauté urbaine.

La modification n° 9 du PLU a été approuvée par le Grand Lyon mais n'a pas concerné le territoire de la Ville de Lyon.

Une modification n° 10 du PLU (correspondant à la modification n° 11 pour la commune de Grigny, n° 4 pour la commune de Givors et n° 1 pour la commune de Lissieu) a été approuvée par délibération du Conseil de Communauté urbaine du 24 juin 2013.

Une modification n° 11 du PLU (correspondant à la modification n° 12 pour la commune de Grigny, n° 5 pour la commune de Givors et n° 2 pour

la commune de Lissieu) a été approuvée par délibération du Conseil métropolitain du 29 juin 2015.

Une modification n° 12 du PLU a été approuvée par la Métropole de Lyon mais n'a pas concerné le territoire de la Ville de Lyon.

Une nouvelle procédure de modification (n° 13) a été engagée par la Métropole de Lyon, autorité compétente en matière de planification urbaine sur l'ensemble des communes du Grand Lyon.

Il vous est proposé d'émettre un avis sur le contenu de cette procédure de modification n° 13, pour le territoire de la Ville de Lyon, conformément aux articles L.153-16, L.153-36, L.153-37 et L.153-40 du Code de l'urbanisme.

Le projet de modification n° 13 du PLU a pour objectif de faciliter l'évolution et la valorisation du Stade de Gerland, qui est un élément patrimonial caractéristique de l'œuvre de Tony Garnier et qui constitue un équipement majeur et structurant de la Métropole et du 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. La redynamisation du Stade est nécessaire au regard d'exigences de modernisation et d'insertion au quartier.

Il est rappelé à ce sujet que le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise dispose que l'offre de grands équipements, tels que le Pôle de sports et de loisirs de Gerland, qui concoure au rayonnement métropolitain (en matière de sport, de culture et de santé), doit être renforcée pour la mettre au niveau des standards internationaux.

Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU, quant à lui, précise dans cette logique que le Pôle de sports et de loisirs de Gerland est le premier pôle sportif de l'agglomération et qu'il doit être conforté, pour une adaptation aux standards sportifs de haut niveau, par l'installation d'équipements complémentaires, dans le cadre d'une mise en valeur du patrimoine bâti actuel ou par la reconfiguration des équipements existants.

Le renforcement du Pôle doit aussi pouvoir s'appuyer sur le développement d'un programme connexe aux équipements, à destination principalement hôtelière, tertiaire, commerciale et de loisirs, dans une logique de développement de l'activité sportive en lien avec l'économie du sport mais aussi avec le Pôle de santé de Gerland dans le cadre du développement du Biodistrict.

L'évolution proposée du PLU dans le cadre de la modification n° 13 du PLU, qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), apporte de nouvelles possibilités constructibles au site du Stade de Gerland.

Il convient donc que la Ville de Lyon se prononce sur les différents points de cette modification qui sont les suivants :

- modification, pour la parcelle du Stade de Gerland, du zonage UL en zone UIL, permettant, en plus des équipements sportifs et de loisirs, des constructions à destination hôtelière, tertiaire et commerciale ;

- inscription de 2 polygones d’implantation avec une hauteur maximale autorisée de 13 m et d’un polygone d’implantation avec une hauteur maximale autorisée de 20 m au Nord de la parcelle du Stade et d’un secteur de zone UIL autour de ces 3 polygones ;
  - inscription en cœur d’îlot d’une hauteur maximale autorisée à 13 m sur la partie Ouest du site et d’une hauteur supérieure à 25 m sur un secteur situé à l’angle de l’allée Pierre de Coubertin et de la rue Jean Bouin ;
  - inscription d’une polarité commerciale plafonnée à 1000 m<sup>2</sup> de surface de vente maximale autorisée, sur un périmètre délimité par l’avenue Tony Garnier (au Nord), la rue Jean Bouin (à l’Est), l’allée Pierre de Coubertin (au Sud) et l’avenue Jean Jaurès (à l’Ouest) ;
  - évolution des prescriptions graphiques relatives aux éléments ou ensembles végétaux sur la parcelle du Stade avec suppression des plantations sur domaine public, inscription d’espaces végétalisés à mettre en valeur (EVMV) et extension des espaces boisés classés (EBC) ;
  - instauration d’une nouvelle Orientation d’aménagement (OA n° 7.6) sur la parcelle du Stade, dont les principes sont d’une part de permettre l’aménagement des abords du Stade et la réalisation d’un programme de constructions pour des équipements sportifs et de loisirs connexes au Stade et des constructions à destination principalement tertiaire, hôtelière, commerciale (de surface limitée) et de loisirs en lien avec l’équipement et d’autre part de conforter le Pôle de loisirs de Gerland d’intérêt d’agglomération, dans la continuité du campus vert à développer à l’Ouest ;
  - suppression du polygone d’implantation inscrit sur les parcelles situées au Sud de l’avenue Tony Garnier, en continuité du parking du Palais des Sports ;
  - inscription d’une zone non aedificandi à l’angle des avenues Tony Garnier et Jean Jaurès afin de préserver une ouverture visuelle depuis l’avenue Jean Jaurès.

Le contenu détaillé de cette modification figure dans l’annexe n° 1 jointe au rapport.

Aucune observation n’est émise concernant les évolutions proposées dans le cadre de la procédure de modification n° 13 du PLU.

Un arrêté du Président de la Métropole de Lyon en date du 29 août 2016 prévoit une mise à l’enquête publique des points de cette modification. Conformément à la réglementation en vigueur, un dossier d’enquête est mis à la disposition du public à compter du lundi 17 octobre 2016 jusqu’au vendredi 18 novembre 2016 à l’Hôtel de la Métropole, à la Ville de Lyon (Direction de l’aménagement urbain) et dans l’ensemble des Mairies d’arrondissement.

Les observations de toute personne intéressée, consignées dans un registre, feront l’objet d’un avis de la part du Commissaire-enquêteur.

Vu la délibération n° 2005-2826 du Conseil de communauté urbaine du 11 juillet 2005 ;

Vu l’arrêté du Président de la Métropole de Lyon du 29 août 2016 mettant à l’enquête publique le projet de modification n° 13 du PLU ;

Vu les articles L.153-16, L.153-36, L.153-37 et L.153-40 du Code de l'urbanisme ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Urbanisme, Logement, Cadre de Vie, Environnement ;

**DELIBERE**

Le Conseil municipal émet un avis favorable au projet de modification n° 13 du Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique du lundi 17 octobre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016 inclus.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Michel LE FAOU